

**PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 2019
DU 30 DECEMBRE 2019**

PREMIÈRE RÉOLUTION - - Approbation des comptes, conventions et opérations présentées, Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat sur l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et de la Trésorière sur l'exercice clos le 31 Aout 2019, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou présentées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Conseil d'Administration, à la Trésorière, de l'exécution de leur mandat pour l'exercice approuvé

DEUXIÈME RÉOLUTION - Ratification des orientations, du budget prévisionnel, du montant de la cotisation annuelle.

Après présentation des orientations, du budget prévisionnel, l'Assemblée Générale Ordinaire les adopte ainsi que le montant de la cotisation 2020 correspondant.

TROISIÈME RÉOLUTION - Modification des Statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification des Statuts et la suppression du règlement intérieur

QUATRIÈME RÉOLUTION – Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration et au Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la signature d'éventuelles conventions avec des associations ou établissements équestres ou des enseignants en vue de permettre la pratique de ses membres ou invités
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son Président d'ester en justice en qualité de demandeur ou défendeur.